

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR 22.01.2024 100000000005 Date de la première version publiée:
23.02.2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Xanthan Gum

Nom de la substance : Gomme xanthane

Nom commercial : Xanthan Gum FED / FEDCS / FEDCS-PC / FF / FFCS /
FFCSK / FFCS-OC / FFCS-PC / FFCSP-PC / FFCS-ST /
FFDCS / FFDF / FFJ / FF-OC / FF-PC / FFST / FG / FGDF /
FN / FNAF-CS / FNCS / FNCS-LD / FNCS-LDK / FNCS-OC /
FNCS-PC / FNCSP / FNCSP-PC / FNDF / FNHV / FNLD /
FN-OC / FNP / FN-PC / FNP-OC / FNPP / FNST / TF / TFAF-
CS / TFCS / TFST / TG / TGCS / TGO / TN / TNAC / TNAS /
TNAS-CS / TNCS / TNCSP / TNO / TNP / TNPP / TNST

No.-CAS : 11138-66-2

Nature chimique : Solide

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Jungbunzlauer Austria AG
Werk Pernhofen
Wulzeshofen 2064
Autriche
www.jungbunzlauer.com

Téléphone : +43 2527 200-0
Téléfax : +43 2527 200-80
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds@jungbunzlauer.com

Initial Supplier Identifier
Données relatives au fournisseur

Univar Solutions Canada Ltd.

64 Arrow Road
North York, ON M9M 2L9
Telephone: 1-866-686-4827

Numéro d'appel d'urgence

National Chemical Emergency Centre (NCEC)
+1 202 464 2554

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additifs pour produits alimentaires
Additif pour cosmétiques
Produits médicaux consommables
Utilisation industrielle

Restrictions d'utilisation : Aucun(e) à notre connaissance.

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR 22.01.2024 100000000005 Date de la première version publiée:
23.02.2018

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Poussière combustible : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance pure

Nature chimique : Solide

Nom de la substance : Gomme xanthane

No.-CAS : 11138-66-2

Nom commun/Synonyme : Donnée non disponible

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau chaude.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Xanthan Gum

Version 1.4	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR	22.01.2024	100000000005	Date de la première version publiée: 23.02.2018

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une : Éviter la formation de poussière.

Xanthan Gum

Version 1.4	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR	22.01.2024	100000000005	Date de la première version publiée: 23.02.2018

manipulation sans danger

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Conditions de stockage : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
sures

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la : Conserver dans un endroit sec.
stabilité du stockage Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre : Veiller à une ventilation adéquate.
technique

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Remarques : Porter des gants appropriés.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du : Vêtement de protection
corps

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : blanc cassé, beige

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision: 22.01.2024 Numéro de la FDS: 100000000005 Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR Date de la première version publiée: 23.02.2018

Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 5.5 - 8.5 (25 °C)
Point/intervalle de fusion	: Se décompose sans fondre.
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Peut former un mélange poussière-air explosif.
Auto-inflammation	: n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: insoluble, dispersable Solvant: Alcool
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	: Non applicable

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR 22.01.2024 1000000000005 Date de la première version publiée:
23.02.2018

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Aucun effet comburant.

Classe d'explosibilité de poussière : St1

Taille des particules : env. 0.02 - 1.2 mm

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Matières incompatibles : Non applicable

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 45,000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

DL50 oral (Souris): 20,000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat): 21 mg/l

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR 22.01.2024 100000000005 Date de la première version publiée:
23.02.2018

Durée d'exposition: 1 h
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas d'irritation de la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Espèce : Rat
Durée d'exposition : 360 h
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 120 h
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Espèce : Rat
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Durée d'exposition : 120 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR 22.01.2024 100000000005 Date de la première version publiée:
23.02.2018

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Mutagénicité sur les cellules germinales - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants non dangereux:**Gomme xanthane:**

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants non dangereux:****Gomme xanthane:**

Espèce : Rat
: < 1000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 h
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR 22.01.2024 100000000005 Date de la première version publiée:
23.02.2018

Toxicité à dose répétée - : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de
Evaluation toxicité chronique.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants non dangereux:****Gomme xanthane:**

Toxicité pour les poissons : (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 420 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë.

Toxicité pour la daphnie et : Remarques: Donnée non disponible
les autres invertébrés
aquatiques

Toxicité pour les : Remarques: Donnée non disponible
algues/plantes aquatiques

Toxicité pour les : Remarques: Donnée non disponible
microorganismes

Persistance et dégradabilité**Composants:****Gomme xanthane:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F
Remarques: Facilement biodégradable.

Demande Biochimique en : Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours
Oxygène (DBO) 200 mg/g

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision:
CA / FR 22.01.2024

Numéro de la FDS:
100000000005

Date de dernière parution: 12.11.2021
Date de la première version publiée:
23.02.2018

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Gomme xanthane:**

Bioaccumulation : Remarques: Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.

Mobilité dans le sol**Composants:****Gomme xanthane:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

Stabilité dans le sol : Remarques: Facilement biodégradable.

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En accord avec les réglementations locales et nationales. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Xanthan Gum

Version 1.4 Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR 22.01.2024 100000000005 Date de la première version publiée:
23.02.2018

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse;

Xanthan Gum

Version 1.4	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.11.2021
CA / FR	22.01.2024	100000000005	Date de la première version publiée: 23.02.2018

EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les articles pour lesquels des modifications pertinentes ont été effectuées par rapport à la version précédente sont mis en avant dans le corps de ce document par deux lignes verticales, une police rouge sur fond gris.

Date de révision : 22.01.2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR